



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



N° D'IMPRIMÉ C67823817

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	24/03/2026	26107287

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ
Défavorable pour défaillances majeures	

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ
23/05/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÉMENT :	S013C326
(9) RAISON SOCIALE :	CTA DES ESTROUBLANS
(3) COORDONNÉES :	20 AVENUE DE LONDRES ZI LES ESTROUBLANS 13127 VITROLLES Tél : 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÉMENT :	013C1506
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
FN-116-MJ (F)	12/09/2023	04/02/2020
Marque	Désignation commerciale	
NISSAN	QASHQAI	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
SJNFAAJ11U2758040	M1	VP
Type/CNIT	Énergie	
M10NSSVP040S728	GO	
Document(s) présenté(s)		
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice		

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ
162832

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE	
PROCÈS-VERBAL N° :	DATE :
N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :	

Défaillances majeures :
 0.1.1.d.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque non conforme AV, AR
 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) AVG, ARD, AVD, ARG
 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVD
 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint AVG, AVD
 7.1.2.e.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Rétracteur de ceinture de sécurité endommagé ou ne fonctionnant pas correctement AVD
 7.1.5.c.2. AIRBAG : Coussin gonflable manifestement inopérant
 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

Défaillances mineures :
 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD
 5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu AVG, AVD

Afin de faciliter les campagnes de rappel « graves », vos données de contact ont été collectées. Pour exercer vos droits d'accès, rectification ou suppression de vos données, veuillez consulter le site internet www.utac-otc.com, rubrique « infos pratiques ».

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-4.1 m/km		
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	5 %		2 %	
Forces verticales :	963 daN		530 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	369 daN	318 daN	221 daN	214 daN
Déséquilibre (<20%) :	14 %		4 %	
Forces de freinage (efficacité) :	369 daN	318 daN	221 daN	214 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) :	75 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	22 %			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(0.51 m-1)	C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.4 %		-4.0 %	
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-4.0 %		-4.0 %	